

# UNE ORGANISATION PATRONALE MOBILISATRICE & FÉDÉRATRICE

qui représente et porte la voix des artisans,  
commerçants et dirigeants de TPE



Syndicat des indépendants

---

## Ensemble pour réussir

### **SDI Lyon**

ZI Les Troques 1, route des Troques  
69630 Chaponost  
E-mail : [contact@sdi-pme.fr](mailto:contact@sdi-pme.fr)  
Tel : 04.78.34.65.97

### **SDI Nice**

4-6 chemin de l'Arénas, Immeuble Unity,  
CS 11088 - 06203 Nice CEDEX 3  
E-mail : [contact@sdi-pme.fr](mailto:contact@sdi-pme.fr)  
Tel : 04.92.29.85.90

# UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE NATIONALE DE TERRAIN

**Le SDI porte vos revendications auprès  
des médias et des pouvoirs publics :**

- **Pour une véritable action sociale** (acquisition de droits en termes de maladie, retraite, chômage...)
- **Pour une véritable action fiscale** (CFE, impôts, cotisations...)
- **Pour une véritable action commerciale** (soutien au commerce et à l'artisanat, action sur les baux commerciaux)
- **Pour un accès au crédit de trésorerie** (plafonnement des frais bancaires, accès à BPI France, renforcement du rôle du médiateur du crédit)
- **Pour une reconnaissance législative** des spécificités des TPE

**Vous avez  
un impact !**

**98%**

des entreprises  
françaises sont  
des TPE

**1/3**

du PIB en France

**1er**

employeur  
de France



Une indépendance

**Syndicale**

Le SDI n'est  
rattaché ni soumis à  
aucun syndicat  
patronal

Une indépendance

**Politique**

Le SDI n'est  
rattaché, de fait ou  
de droit à aucun  
parti politique

Une indépendance

**Financière**

Le SDI ne perçoit  
aucune subvention,  
directe ou indirecte

# UNE ORGANISATION QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES JURIDIQUES



Nos juristes spécialisés sont à la disposition de nos adhérents pour les informer, les conseiller, les accompagner, intervenir au besoin pour leur compte, dans tous les domaines du droit concernant la gestion de leur entreprise.

## Une équipe

d'experts juridiques

**+8000**

problématiques  
traitées en 2024



## LES INDISPENSABLES DU CHEF D'ENTREPRISE

Les adhérents bénéficient d'un espace personnel avec des kits juridiques sur des documents indispensables au chef d'entreprise (RGPD, DUERP, CGV, rupture conventionnelle, gestion du personnel, etc) et des articles juridiques en lien avec l'actualité.

## LE CONSEIL

Les juristes du SDI vous accueillent au téléphone pour vous informer et vous conseiller sur toute question relative à la gestion quotidienne d'une entreprise :

- Droit du travail (litige salarié, restructuration du personnel, embauches, apprentissage...)
- Réglementation liée à votre activité
- Bail commercial
- Relations clients / fournisseurs
- Protection sociale du chef d'entreprise (maladie, maternité, retraite)
- Statut du chef d'entreprise

## L'INTERVENTION

Nos juristes spécialisés interviennent pour votre compte dans le cadre des difficultés ou litiges que vous rencontrez dans l'exercice de votre activité professionnelle, en vue d'une solution amiable, dans vos relations professionnelles avec :

- Votre bailleur
- Un client ou un fournisseur
- Votre comptable ou votre banque
- Une administration (administration fiscale...)
- Les organismes sociaux (CAF, CPAM, retraite...)

Nos juristes sont en lien régulier avec le chef d'entreprise pour la gestion de son dossier et déterminent, avec lui, la stratégie à mettre en oeuvre.

# UNE ORGANISATION À L'ÉCOUTE ET PROCHE DE SES ADHÉRENTS



Le SDI se distingue par sa proximité avec ses adhérents et son engagement à être à l'écoute du terrain. Le SDI développe ainsi des actions qui répondent à leurs besoins.

Le SDI maintient un lien étroit avec ses adhérents grâce aux réseaux sociaux, à une newsletter mensuelle et reflète la réalité du terrain grâce à ses enquêtes régulières et aux visites des chargés de mission.

## ADHÉRER AU SDI

c'est défendre ses intérêts et son avenir !

Pour ne rater aucune de nos actualités, suivez-nous sur les réseaux sociaux :



**Une newsletter**

pour rester informé

**+2000**

apparitions médiatiques

**+20 000**

abonnés sur les réseaux sociaux

## Le SDI s'engage pour la digitalisation des TPE

Nous offrons des programmes d'accompagnement destinés aux dirigeants de petites entreprises qui souhaitent franchir une première étape dans leur digitalisation.



Pour visiter notre site internet :

### Contact

**Permanences téléphoniques**

Du lundi au vendredi  
de 9h à 13h et de 14h à 17h

**04 78 34 65 97 - 04 92 29 85 90**  
**contact@sdi-pme.fr**